



## Arrêté CONC\_2019\_20

Le Président

**Georges CRISTIANI**

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le mercredi 20 mars 2019

## Arrêté portant composition du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2019.

**Le Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- **VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006** modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012** portant statut particulier du cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux,
- **VU le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012** fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des Infirmiers territoriaux en soins généraux,
- **VU l'arrêté CONC\_2018\_58 du 27 juillet 2018** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, session 2019.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le jury du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale est composé de la façon suivante :

**Présidente :** Marie-Antoinette CAILLOL, Adjointe au Maire  
Mairie de Rognac

**Président suppléant :** Patrick MAGRO, Conseiller Municipal  
Mairie de Septèmes-les-Vallons

**Membres du jury :**

<i>PRÉNOM / NOM</i>	<i>FONCTION / COLLECTIVITÉ</i>
<b>Collège des Élus</b>	
Marie-Antoinette CAILLOL	Adjointe au Maire – Mairie de Rognac
Patrick MAGRO	Conseiller Municipal – Mairie de Septèmes-les-Vallons
<b>Collège des Fonctionnaires</b>	
René CAVALLO	Directeur éducation et petite enfance Mairie de Meyreuil
Patricia SARDE	Représentante de la catégorie A – Cadre de santé principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Collège des Personnalités Qualifiées</b>	
Patrick LESAGE	Représentant CNFPT
Odile SARLEGNA	Directrice EHPAD – Port-Saint-Louis du Rhône

**ARTICLE 2 :** Sous l'autorité du jury, des examinateurs associés pourront être désignés par arrêté, en plus des membres du jury mentionnés ci-dessus, pour participer à l'épreuve d'admission.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site Internet et affiché dans les locaux du CDG 13.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 5 :** La Directrice du CDG 13 est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.



**Georges CRISTIANI**